

ASSEMBLÉE MUNICIPALE TAVANNES

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Président : [REDACTED] (PAG)
Secrétaire : [REDACTED] (AB)
Scrutateurs : [REDACTED] (CLN) et [REDACTED] (MW)
Electeurs/trices inscrits : 2085 personnes
Electrices/teurs présents : 63 personnes

La séance de l'assemblée municipale est ouverte à 20h15 par le président. [REDACTED] (PAG) explique que des changements de configuration de la salle ont été effectués. Celui-ci ne se trouve désormais plus sur l'estrade, mais seul à l'avant de la salle.

Le secrétaire n'est plus, suite à l'adoption du nouveau règlement d'organisation, élu aux urnes comme le sont le président et le vice-président de l'Assemblée. C'est désormais le personnel administratif qui assume la responsabilité de la prise de procès-verbal.

[REDACTED] (CAD), qui a rédigé le dernier procès-verbal, est remercié.

L'Assemblée a été convoquée par carte personnelle et par publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier No 39 du 23 octobre 2024.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Approuver le budget communal du compte de résultat 2025 – [REDACTED] (ADR)

Le budget 2025 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes.

Le compte de résultat 2025 présente un excédent de charges pour les comptes de :

- Gestion des déchets : - CHF 11'475.-
- Sapeurs-pompiers : - CHF 136'600.-
- Traitement des eaux usées : - CHF 27'600.-
- Alimentation en eau : - CHF 151'475.-

Le total général des investissements s'élève à CHF 2'900'000.-.

La Commission des finances, ainsi que le Conseil municipal, recommandent ce budget qui présente un excédent de charges de :

- Compte global : CHF 701'480.-
- Compte général : CHF 374'330.-

Il recommande en outre un maintien de la quotité d'impôt à 1,92, de la taxe immobilière au taux de 1,5‰ et la taxe des déchets à CHF 60.-.

La taxe des chiens reste également inchangée avec pour :

- village : 1^{er} chien, CHF 50.- ; 2^{ème}, CHF 60.- ; 3^{ème}, CHF 70.-, etc
- extérieur : CHF 30.-

Décision : L'Assemblée municipale approuve le budget communal à la majorité, avec 1 avis contre et 2 abstentions.

Notre traditionnel « sous la loupe » présente cette fois un aperçu des séances des différentes autorités de la commune (conseil municipal, commissions et délégations). Il présente le nombre de séances tenues par ces différents organes en 2023 qui représentent un total de 161 séances. Le montant total alloué pour les indemnités et jetons de présence s'élève à CHF 78'000.- et 100 personnes représentent la commune.

2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte du nouveau bâtiment scolaire – [REDACTED] (CG)

Pour rappel, un crédit initial de CHF 7'240'000.- a été voté par le corps électoral le 19 mai 2019 et un crédit additionnel avait été validé par le Conseil municipal du 28 novembre 2022 de CHF 724'000.-, soit un total de CHF 7'964'000.-.

[REDACTED] (CG) explique que ce sont des subventions EJC et des écoles qui ont pu être mises à contribution pour l'achat de jeux extérieurs.

Les dépenses effectives s'élèvent à CHF 7'961'880,08.

3. Information concernant la modification prévue du Règlement d'organisation – [REDACTED] (FV)

En 2021, la commune avait pris la décision de refaire notre Règlement d'organisation (RO) avec un groupe de travail, car celui-ci n'était plus correct vis-à-vis du droit supérieur, et nous avons alors profité à ce moment-là de réduire le nombre de Conseillers municipaux de 9 à 7.

Suite à cette modification du RO, entrée en vigueur le 1.1.2022, des ajustements sont encore nécessaires pour répartir d'une façon plus uniforme encore les tâches des commissions et dicastères. Une votation aux urnes sera organisée dans le courant de l'année prochaine après analyse de la pertinence et de la légalité des propositions par une juriste, puis l'OACOT.

[REDACTED] (GM) demande quelles sont plus précisément les modifications à venir. [REDACTED] (FV) répond que les changements et propositions sont encore en cours de vérification quant à leur pertinence et légalité auprès d'une juriste puis le sera auprès de l'OACOT. Il explique que la proposition portera principalement sur une adaptation de la répartition des responsabilités entre les dicastères entraînant une modification de l'annexe I ainsi que d'autres adaptations mineures, pour certaines relevées par la préfecture.

Suite à cette réponse, [REDACTED] (GM) relève que c'est ce soir une information qui n'est pas une information.

[REDACTED] (FV) répond que c'est une information pour communiquer que le Conseil municipal travaille dessus et permet d'informer la raison pour laquelle nous travaillons sur cela. Il valide le fait qu'actuellement notre RO est valable et bon, mais mérite simplement quelques ajustements pour améliorer le fonctionnement et les charges des commissions et dicastères, et permettre qu'un meilleur équilibre soit trouvé.

4. Élection de l'organe de vérification des comptes pour une durée de quatre ans (2025-2028) – [REDACTED] (FV)

Il est proposé à l'Assemblée municipale de nommer la fiduciaire Soresa SA, sis à Bienne, en tant qu'organe de vérification des comptes et de surveillance de protection des données pour une durée de 4 ans pour la période de 2025 à 2028.

Une erreur a été faite dans l'ordre du jour mentionnant 4 ans de 2025 à 2029 or, comme le soulève à juste titre [REDACTED] (CB) que la période doit être de 4 ans et donc de 2025 à 2028 et non pas jusqu'à 2029. Modification est donc faite et le vote porte sur une validation de mandat du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Décision : Acceptation à l'unanimité.

5. Rapport de la commission de gestion – [REDACTED] (JCK)

[REDACTED] (JCK), en tant que président de la commission de gestion, prend la parole et lit à l'Assemblée municipale le rapport annuel 2024 de cette commission. La commission de gestion en début d'année s'est réorganisée en nommant [REDACTED] (JCK) président, [REDACTED] (FG), vice-présidente et [REDACTED] (CR), secrétaire.

Il est relevé que la commission s'est réunie huit fois durant l'année dans une ambiance de travail sereine. Les sujets abordés lors de ses séances ont été :

- Nouveau bâtiment scolaire
- Rôle de la Commission de gestion
- Service social régional de Tavannes
- Crèche municipale
- Signalisations
- CSP la Birse
- Rapport de la Préfecture concernant l'administration communale et le rapport des Cadres des communes bernoises (CCB) concernant l'évaluation des places de travail
- Services techniques
- Finances

Afin de traiter ces différents points, la commission a invité lors de ses séances : [REDACTED] (JH) (Conseiller municipal, Social et sécurité), [REDACTED] (CG) (Conseiller municipal, services techniques), [REDACTED] (NC) (responsable des services techniques), [REDACTED] (ADR) (Conseiller municipal, finances), et [REDACTED] (CW) (Administrateur des finances).

6. Divers

[REDACTED] (CG) prend la parole afin de revenir sur la période récente de neige (21-23 novembre 2024) où beaucoup de neige est tombé. Il explique que vendredi 22, la voirie a commencé à déneiger lorsque celui-ci est tombé en panne, le vérin et une conduite d'huile ont lâché, ne permettant pas ensuite de faire correctement le déneigement des trottoirs. Celui-ci avait été révisé il y a un an. La commune a cherché des véhicules à l'externe, mais dans un délai si court, cela n'a pas été possible.

Plusieurs entreprises locales de Tavannes sont venues en soutien à notre voirie et [REDACTED] (CG) les remercie pour cela. Les agents de voirie ont travaillé plus de 13 heures le vendredi, ce qui n'est pas négligeable. Il est conscient que des personnes ont été embêtées, mais l'équipe de la voirie a fait tout ce qu'ils pouvaient pour rendre la situation la mieux possible. Un agent de voirie est en arrêt maladie et un était en vacances à cette période. Il en profite pour remercier l'équipe de la voirie pour leur engagement.

■■■■■ (CR) demande à qui incombe l'entretien du pont en bois vers les abattoirs. L'état de cet ouvrage est pour lui pitoyable et manque d'entretien. ■■■■■ (CG) répond que cela est normalement à la voirie de s'en occuper. Le rapport d'ATB concernant la statique était bon, mais assure qu'il regardera pour que son entretien puisse être réalisé au mieux.

Sans autres questions, ■■■■■ (PAG) remercie les membres engagés dans les diverses responsabilités au sein de la commune. Il souhaite également de Joyeuses Fêtes à l'ensemble de l'Assemblée et l'invite à une collation offerte par la commune.

L'assemblée est levée à 21h05.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le président

Le secrétaire

■■■■■ (PAG)

■■■■■ (AB)